

COMMUNE DE VINDRY-SUR-TURDINE

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE portant sur

La modification de droit commun n°5 du PLU de Pontcharra sur Turdine

La modification de droit commun n°6 du PLU de Pontcharra sur Turdine, n°6 du PLU de Les Olmes, n°2 du PLU de Dareizé

La révision allégée n°7 du PLU de Pontcharra sur Turdine

La révision allégée n°7 du PLU de Les Olmes

Par arrêté n°2021-403 du 13 septembre 2021, le Maire de Vindry sur Turdine a ordonné l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur la modification de droit commun n°5 du PLU de Pontcharra sur Turdine, la modification de droit commun n°6 du PLU de Pontcharra sur Turdine, n°6 du PLU de Les Olmes, n°2 du PLU de Dareizé, la révision allégée n°7 du PLU de Pontcharra sur Turdine et la révision allégée n°7 du PLU de Les Olmes.

A cet effet, le président du Tribunal Administratif a désigné M. Hervé FIQUET en qualité de commissaire enquêteur.

La personne responsable de ces procédures de modifications et révisions allégées des PLU est la commune de Vindry sur Turdine, représentée par son Maire, M. Christian PRADEL, et dont le siège administratif est situé 5 Place Jean XXIII – Pontcharra sur Turdine – 69490 VINDRY SUR TURDINE.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal approuvera les plans locaux d'urbanisme, éventuellement modifiés pour tenir compte des observations émises lors de l'enquête et suivant l'avis du commissaire enquêteur.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Vindry sur Turdine, du 05 octobre au 08 novembre inclus, soit pendant 34.5 jours. Le commissaire enquêteur recevra le public les 05 octobre de 09h à 12h, 13 octobre de 09h à 12h, 28 octobre de 14h à 17h et 08 novembre de 09h à 12h en respectant les mesures barrières liées au COVID.

Le dossier d'enquête pourra être consulté à l'adresse suivante : www.vindrysururdine.fr, en mairie de Vindry sur Turdine aux jours et heures habituels d'ouverture ainsi que sur un poste informatique.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier ainsi que des remarques formulées et consigner éventuellement ses appréciations, suggestions ou contre-propositions :

- Soit sur le registre d'enquête,
- Soit les adresser avec la mention « Objet PLU » par courrier postal à l'attention de M. Hervé FIQUET, commissaire enquêteur au siège de l'enquête (Mairie 5 Place Jean XXIII Pontcharra sur Turdine 69490 VINDRY SUR TURDINE) ou par courrier électronique à l'adresse mairie@vindrysururdine.fr
- Soit sur le registre dématérialisé, à l'adresse <https://www.democratie-active.fr/pluvindry2021>

Le dossier soumis à l'enquête publique comprend :

- Les projets de PLU arrêtés
- Les avis émis sur le projet de PLU
- La mention des textes qui régissent l'enquête publique et l'indication de la façon dont cette enquête s'insère dans les procédures administratives

Il n'est pas prévu de réunion d'information ou d'échange.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie de Vindry sur Turdine et à la Préfecture aux jours et horaires habituels d'ouverture où ils pourront être consultés dès leur réception et pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique.

Dès la publication de l'arrêté, toute personne pourra, sur sa demande adressée au Maire et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique.